

Cet espace est dédié au suivi de votre accompagnement réemploi Citeo

Ici vous pourrez effectuer vos déclarations mensuelles, télécharger votre contrat et télécharger votre RIB.

Quels sont les dispositifs soutenus ?

02

Quel est le périmètre d'application ?
Les conditions à remplir pour que l'opération de collecte soit soutenue



Les couples produits/emballages éligibles

-  Les EM réemployables des produits alimentaires
-  Les EM réemployables hors produits alimentaires de la grande consommation (GMS) : cosmétiques, lessive, etc.
-  Les récipients réemployables pour la restauration livrée / à emporter

Les modes de collecte éligibles

-  Collecte en logistique dédiée
-  Collecte en logistique inverse

☒ Premier trajet de collecte
☐ Les autres trajets de la boucle

Les lieux de récupération éligibles

-  Point de distribution (GMS ou distributeurs spécialisés)
-  Point de reprise
-  Chez le consommateur (porte à porte)

Ne sont pas éligibles aujourd'hui :

- ☐ Colis réemployables
- ☐ Les contenants/vaisselles utilisés lors d'événements (spectacles, stades, festival)
- ☐ Emballages à usage unique

Cas particulier : Les emballages mixtes alimentaires (EMA)
Le soutien à la collecte des EMA sera versé par Citeo Pro. Une compensation sera ensuite faite entre les éco-organismes agréés au titre des emballages ménagers et Citeo PRO pour ces emballages.

Les points de reprises comprennent entre autres :

- ☒ Professionnels de la restauration
- ☒ Les petits producteurs/vendeurs

Des dispositifs complémentaires seront soutenus à terme.

Pour en savoir plus, [consultez la documentation](#).

Afin de valider vos déclarations mensuelles, le justificatif à déposer avec votre déclaration est un fichier Excel (extraction ERP par exemple) contenant les éléments suivants :

- Mode de collecte : dédiée ou inverse
- Nombre d'emballages primaires réemployables collectés
- Type d'emballages (exemples : bouteilles, bocaux, barquettes, etc.)
- Date de collecte – précision au mois
- Lieu de collecte :

- nom a minima
- SIRET de préférence
- zone géographique pour la collecte en porte à porte
- Premier point de massification :
 - nom
 - SIRET
- Si vous faites appel à des prestataires pour la collecte :
 - nom
 - SIRET
- Information facultative à date :
 - numéro de lot pour le suivi de la traçabilité
 - numéro de lette de voiture associé

Ces informations sont à renseigner tous les mois. Pour les opérateurs référencés à la fois chez Citeo et Citeo Pro, des justificatifs distincts seront demandés pour les déclarations de collecte d’emballages ménagers et d’emballages de la restauration.

En complément, des documents de preuve pourront vous être demandés lors de contrôles ponctuels.